

Vacances Adaptées

ÉTÉ 2022



ACP
ASSOCIATION
CHAMOIS
PYRENEENS

« Madame, Monsieur, Cher adhérent,

Nous espérons que la brochure des séjours été 2022 comblera toutes vos attentes. Elle offre des destinations variées en France et à l'étranger.

L'équipe des Chamois Pyrénéens s'est une nouvelle fois mobilisée afin de mettre à votre disposition des hébergements de qualité et des équipes accompagnantes bienveillantes.

Nous vous remercions pour la confiance et la fidélité que vous nous témoignez depuis de nombreuses années et restons à votre écoute afin d'améliorer notre prestation. »

Présentation de l'association :

« Les Chamois Pyrénéens, association sportive et culturelle est une association loi 1901 a but non lucratif, créée en 1980 à l'initiative de parents, d'amis et de professionnels du secteur médico-social. Son but est de proposer a ses adhérents déficients intellectuels des activités de loisirs et des séjours de vacances.

Les Chamois Pyrénéens organisent tout au long de l'année pour nos adhérents :

- des séjours de vacances en France et à l'étranger,
- des activités culturelles et socio-culturelles,
- des journées et des week-ends à thème.

Ils proposent, en particulier sur les mois d'été, divers séjours de vacances adaptées aux désirs et aux possibilités de chacun et capables de répondre aux souhaits des adhérents, des familles et des établissements.

Lexique :



Lieu accessible aux personnes en fauteuil



Escalier sur le lieu de vacances



Accueil de couples possible



Lieu accessible pour des personnes vieillissantes



Salle de bain accessible aux personnes en fauteuil



Transport vers le lieu de séjour en avion

Public accueilli :

La réussite des séjours de vacances implique la constitution de groupes les plus homogènes possibles tant au niveau de la vie quotidienne que de la dynamique collective.



Très Bonne Autonomie :

La personne prend totalement en charge les actes de la vie quotidienne (repas, habillage, toilette et prise de médicaments). Elle gère son argent personnel, se repère dans l'espace et le temps et est capable de se servir des moyens de communication. Elle a un comportement stable et peut avoir besoin d'un intervenant pour l'organisation de ses vacances si elle rencontre des difficultés. Elle peut effectuer des sorties seule.



Bonne Autonomie :

La personne prend en charge les actes de la vie quotidienne et a un comportement stable. La réalisation de certaines activités nécessite l'accompagnement d'un intervenant alors que d'autres se feront de manière autonome.



Bonne Autonomie / Jeunes :

La personne prend en charge les actes de la vie quotidienne et a un comportement stable. La réalisation de certaines activités nécessite l'accompagnement d'un intervenant alors que d'autres se feront de manière autonome. Elle a moins de 30 ans et est à la recherche d'un séjour de vacances dynamique avec des personnes de son âge.



Bonne Autonomie / Personnes vieillissantes :

La personne prend en charge les actes de la vie quotidienne et a un comportement stable. La réalisation de certaines activités nécessite l'accompagnement d'un intervenant alors que d'autres se feront de manière autonome. Elle est vieillissante, fatigable et à la recherche d'un séjour de détente calme et reposant.



Bonne Autonomie / Personnes à Mobilité Réduite :

La personne prend en charge les actes de la vie quotidienne et a un comportement stable. La réalisation de certaines activités nécessite l'accompagnement d'un intervenant alors que d'autres se feront de manière autonome. Elle peut avoir des capacités motrices diminuées et nécessite ponctuellement un accompagnement de proximité pour certains déplacements.



Moyenne Autonomie :

Avec le soutien ponctuel d'un accompagnant, la personne prend en charge seule les actes de sa vie quotidienne (toilette, habillage). Un intervenant est indispensable pour la gestion de l'argent et la prise des médicaments. Elle sera nécessairement accompagnée lors des activités afin de garantir sa sécurité.



Faible Autonomie :

La personne a besoin d'un accompagnement dans tout ou partie des actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, repas, activités...). Ses besoins, difficultés ou problèmes de mobilité nécessitent la mise à disposition de locaux adaptés. Ces vacances s'adressent à des personnes moins dynamiques qui recherchent un séjour de détente calme et reposant.



Très faible Autonomie :

La personne a besoin d'une prise en charge constante dans tous les moments clés de la vie quotidienne. Son degré d'autonomie nécessite un accompagnement de grande proximité et des locaux totalement adaptés. Pour des raisons de confort climatique, les séjours destinés à ce public ont lieu au mois de juin.

Sommaire :

Important :

Le pass vaccinal est nécessaire pour la participation à tous les séjours (à l'exception de Sainte-Marie-la-Mer).

Juin 2022 :

I. Séjour Bonne Autonomie pour personnes vieillissantes :

Bassin d'Arcachon 6

II. Séjour Très Faible Autonomie :

Idaux-Mendy 7

Juillet/Août 2022 :

III. Séjours Bonne/Très Bonne Autonomie :

Bastia	NOUVEAU	8
Béziers	NOUVEAU	9
Figuerola del Camp		10
Foix	NOUVEAU	11
Jonzac		12
Madrid		13
Milan		14
Narbonne		15
Royan		16
Sables d'Olonne		17
Saint Malo	NOUVEAU	18
Saint Palais sur Mer	NOUVEAU	19
Sainte-Marie-la-Mer		20
San Genis de Palafolls		21
Soustons		22

IV. <u>Séjour Bonne Autonomie moins de 30 ans :</u>	
Narbonne	23
V. <u>Séjour Bonne Autonomie pour personnes vieillissantes :</u>	
Echourgnac..... NOUVEAU	24
VI. <u>Séjours Bonne Autonomie pour Personnes à Mobilité Réduite :</u>	
Sables d'Olonne	25
Saint Lary..... NOUVEAU	26
VII. <u>Séjours Faible/Moyenne Autonomie :</u>	
Bassin d'Arcachon	27
Chevanceaux.....	28
Cologne..... NOUVEAU	29
Faux.....	30
Gradignan.....	31
Guiche..... NOUVEAU	32
Mane.....	33
VIII. <u>Conditions Générales</u>	34

« Doté d'un patrimoine culturel unique, le Bassin d'Arcachon offre un paysage magnifique à ses visiteurs. »



Activités proposées au choix :

- ✓ Zoo de la Teste-de-Buch,
- ✓ Visite de Lège-Cap-Ferret,
- ✓ Croisière sur le Bassin d'Arcachon,
- ✓ Balades sur les plages de la côte girondine,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...



■ Hébergement

Dans une villa de plain-pied conviviale située à Gujan-Mestras sur le bassin d'Arcachon. Chambres de 1 à 3 lits.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour

■ Dates

Du 20 juin au 24 juin 2022 ;

Du 20 juin au 22 juin 2022 ;

Du 22 juin au 24 juin 2022

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

417 €* les 3 jours ;

695 €* les 5 jours

*voir modalités dans les informations générales



« Située au cœur du Pays Basque, la commune d'Idaux-Mendy est un lieu idéal pour se ressourcer. »



Activités proposées au choix :

- ✓ Visite des communes de Mauléon-Licharre et St Jean Pied de Port,
- ✓ Activité pêche ou visite du centre équestre,
- ✓ Balade à la frontière espagnole,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans un gîte de vacances situé au cœur du Pays Basque.
Chambres de 2 lits.

■ Restauration

Hébergement en pension complète.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

Du 23 mai au 26 mai 2022 (4jours) ;
Du 30 mai au 03 juin 2022 (5 jours) ;
Du 06 juin au 10 juin 2022 (5jours)

■ Public

5 personnes + 5 accompagnateurs
(dont 1 responsable et 1 veilleur de nuit)

■ Prix

1040 €* les 4 jours

1300 €* les 5 jours

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« Perchée sur une colline corse surplombant la mer, la cité de Bastia possède de nombreux atouts entre architecture historique et plages de sable fin. »



Activités proposées au choix :

- ✓ Visite des principaux sites touristiques de la ville :
 - La Citadelle,
 - La Place St Nicolas,
 - Le vieux port,
 - Le palais des Gouverneurs,
- ✓ Balade en bateau sur la Méditerranée,
- ✓ Découverte des communes aux alentours : St Florent et Lozari,
- ✓ Réserve naturelle de l'Etang de Biguglia,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte corse,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une maison de village située à 30 minutes de Bastia. Chambres de 1 à 3 lits.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour (traversée en ferry depuis Marseille).

■ Dates

du 1^{er} août au 11 août 2022

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

2038 €* les 11 jours

*voir modalités dans les informations générales



NOUVEAU

« Sur les berges du canal du Midi, il y a tant à découvrir dans les rues médiévales de la ville de Béziers. »



Activités proposées au choix :

- ✓ Visite des principaux sites touristiques de la ville :
 - Le Vieux Béziers, - La Place Jean Jaurès, - Le Pont vieux,
 - La cathédrale St Nazaire, - Le Jardin poète.
- ✓ Balade en bateau sur le Canal du Midi,
- ✓ Découverte des villes aux alentours : Pézenas, Sète et la Cité d'Agde,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte méditerranéenne,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans deux gîtes situés dans un domaine à 10 minutes de Béziers. Chambres de 1 à 2 lits. Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 06 août au 13 août 2022 ;
du 13 août au 20 août 2022

■ Public

8 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1112 €* la semaine
2085 €* les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales





« Tout proche de la côte catalane, la ville de Figuerola del Camp offre un cadre de vacances agréable pour un plein de soleil garanti. »

Activités proposées au choix :

- ✓ Découverte de la ville de Barcelone grâce à son bus touristique sans oublier la Sagrada Familia, le Parc Güell de Gaudi et les Ramblas !,
- ✓ Journée à Port Aventura,
- ✓ Visite de la ville de Tarragone,
- ✓ Excursion à Cambrils : le Parc Sama, le quartier historique, le port et les belles plages,
- ✓ Balades et baignades sur les plages de la côte catalane,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans un mas de grand confort situé tout proche de Figuerola del Camp. Chambres de 1 à 3 lits. Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 23 juillet au 03 août 2022 ;
du 03 août au 13 août 2022

■ Public

8 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1668 €* les 12 jours

1529 €* les 11 jours

*voir modalités dans les informations générales



NOUVEAU

« Au cœur des Pyrénées Ariégeoises, la ville de Foix, célèbre pour son château, offre un lieu de vacances calme et reposant. »



Activités proposées au choix :

- ✓ Visite du centre historique et du Château de Foix,
- ✓ La Grotte du Mas d'Azil,
- ✓ Découverte des Forges de Pyrène,
- ✓ Détente au centre aquatique du pays de Foix,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, gastronomie...



■ Hébergement

Dans un gîte de groupe situé à 15 minutes de Foix. Chambres de 2 à 4 lits.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 06 août 2022 ;
du 06 août au 13 août 2022

■ Public

8 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1112 €* la semaine

2085 €* les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales





« Jonzac, station thermale réputée, est une ville où se mêle bien-être, beauté et détente pour chacun de ses visiteurs. »

Activités proposées au choix :

- ✓ Visite de la ville et de son joli château,
- ✓ Parc aquatique « Les Antilles de Jonzac,
- ✓ Musée de la Bande-Dessinée à Angoulême,
- ✓ Découverte de la ville de Cognac,
- ✓ Baignades à la plage de Meschers-en-Gironde,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans deux gîtes situés sur un domaine à 15 minutes de Jonzac.
Chambres de 1 à 3 lits. Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour

■ Dates

du 30 juillet au 06 août 2022 ;
du 06 août au 13 août 2022

■ Public

8 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1112 €* la semaine

2085 €* les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales



« La capitale espagnole, qui accueille les musées les plus beaux et célèbres du monde, vit au rythme festif de ses quartiers multiples. »



Activités proposées au choix :

✓ Visite des grands sites touristiques madrilènes :

Le Paseo del Arte, le Palais Royal, la Puerta del Sol, la Plaza Mayor, la Fontaine des Cibeles, la Porte d'Alcalá, le Parc du Retiro, les Arènes de Las Ventas,

✓ Visite du Stade Bernabéu de l'équipe du Real de Madrid,

✓ Découverte des musées de la ville : Museo del Ferrocarril, Museo Arqueológico, Musée du Prado,

✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une jolie villa en campagne située à 30 minutes de Madrid.
Chambres de 2 à 3 lits. Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 31 juillet au 14 août 2022

■ Public

8 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

2085 €* les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales

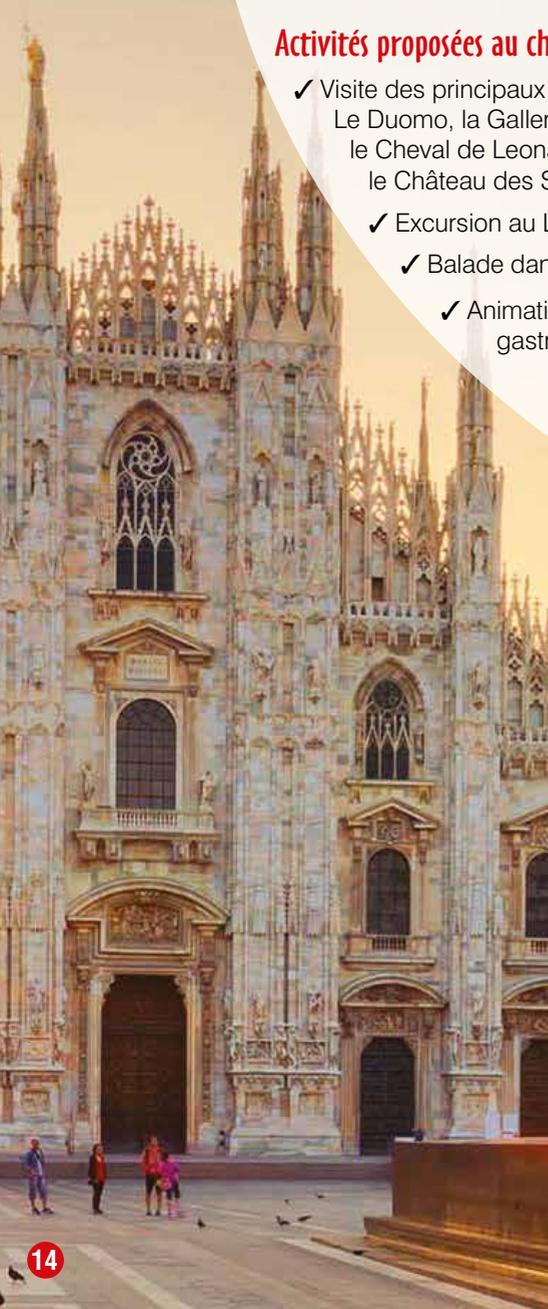




« Considérée comme l'une des capitales de la mode, la ville de Milan bénéficie d'un charme légendaire avec ses monuments grandioses et sa gastronomie traditionnelle. »

Activités proposées au choix :

- ✓ Visite des principaux sites touristiques de la ville :
Le Duomo, la Galleria Vittorio Emanuele II, le Palais Royal, le Cheval de Leonardo, les Navigli de Milan, le Château des Sforza,
- ✓ Excursion au Lac de Côme,
- ✓ Balade dans la ville à bord du vieux tram,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...



■ Hébergement

Dans un hôtel situé dans la ville. Chambres de 1 à 2 lits avec salle de bain privative.

■ Restauration

Hébergement en demi-pension.

■ Transport

Départ en avion depuis l'aéroport de Tarbes.

■ Dates

06 août au 13 août 2022

■ Public

10 personnes + 2 accompagnateurs (dont 1 responsable)

Minimum de 10 personnes pour que le séjour soit effectué.

■ Prix

1789 €* pour la semaine

**voir modalités dans les informations générales*



« Sur la Côte Méditerranéenne, profitez de l'environnement exceptionnel de Narbonne et de ses environs. »



Activités proposées au choix :

- ✓ Visite des villes de Béziers, Perpignan, Leucate et Le Somail,
- ✓ Promenade en bateau sur le Canal du Midi,
- ✓ La Réserve Africaine de Sigean,
- ✓ Biscuiterie La Cure Gourmande à Narbonne,
- ✓ Le petit train de Port-Leucate,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte méditerranéenne,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une villa située dans un joli quartier de Narbonne. Chambres de 1 à 2 lits. Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 06 août 2022

■ Public

8 personnes + 3 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

1112 €* la semaine

**voir modalités dans les informations générales*





« Avec ses belles plages et ses grands espaces naturels, on ne peut que tomber sous le charme de la côte charentaise. »

Activités proposées au choix :

- ✓ Visite des villes de Royan et Rochefort,
- ✓ Balade sur l'île d'Oléron,
- ✓ Promenade sur la côte avec panorama sur le Fort Boyard,
- ✓ Découverte du Zoo de la Palmyre,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte charentaise,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans plusieurs gîtes situés entre Royan et Rochefort. Chambres de 2 à 4 lits. Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour

■ Dates

du 06 août au 13 août 2022 ;
du 13 août au 20 août 2022

■ Public

8 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1112 €* la semaine

2085 €* les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales



« La station balnéaire des Sables d'Olonne est une destination réputée par ses multiples atouts tels que ses plages. »



Activités proposées au choix :

- ✓ Visite des Sables d'Olonne : le quartier de la Chaume, le zoo, les plages...
- ✓ Balade en bateau,
- ✓ Découverte de l'Aquarium de Vendée,
- ✓ Excursion aux marais salants,
- ✓ Balade sur l'Île de Noirmoutier,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte vendéenne,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, gastronomie...



■ Hébergement

Dans deux gîtes situés dans un domaine à 10 minutes des plages vendéennes. Chambres de 1 à 3 lits. Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 10 août 2022 ;
du 10 août au 20 août 2022

■ Public

8 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1668 €* les 12 jours ;
1529 €* les 11 jours

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« Joyaux de la côte d'Émeraude, la ville de St Malo est le rendez-vous de toutes les aventures, de tous les rêves... »



Activités proposées au choix :

- ✓ Visite des principaux sites touristiques de la ville :
 - Les Remparts, - Le Port, - L'Aquarium,
 - La plage du Sillon, - La Tour Bidouane,
- ✓ Balade en bateau,
- ✓ Découverte des sites touristiques aux alentours :
Dinard, la Pointe du Grouin, Cancale...
- ✓ Les Jardins de Montmarin,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte bretonne,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...



■ Hébergement

Dans deux gîtes mitoyens situés près de la commune de Dinan. Chambres de 1 à 2 lits.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 13 août 2022

■ Public

8 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

2085 €* les 2 semaines

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« Avec ses belles plages et des grands espaces naturels, on ne peut que tomber sous le charme de la côte charentaise. »



Activités proposées au choix :

- ✓ Visite des villes de Royan et Rochefort,
- ✓ Balade sur l'Île d'Oléron,
- ✓ Promenade sur la côte avec panorama sur le Fort Boyard,
- ✓ Découverte du Zoo de la Palmyre,
- ✓ Croisière en bateau,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte charentaise,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans un gîte de groupe situé à St Palais sur Mer. Chambres de 1 à 3 lits. Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 31 juillet au 14 août 2022

■ Public

8 personnes + 3 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

2085 €* les 2 semaines

**voir modalités dans les informations générales*



« La station balnéaire de Ste-Marie-la-Mer offre une escapade de choix avec ses plages de sable fin et sa belle végétation. »



Activités proposées au choix :

- ✓ Visite des villes de Collioure et Argelès-sur-Mer,
- ✓ Aquarium de Canet-en-Roussillon,
- ✓ Balade en bateau,
- ✓ Parc des Aigles de Valmy à Argelès-sur-Mer,
- ✓ Baignades sur les plages de la Mer Méditerranéenne,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...



■ Hébergement

Dans un superbe mas situé à 3 kilomètres de la plage.
Chambres de 1 à 3 lits. Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 31 juillet au 07 août 2022

■ Public

8 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1112 €* la semaine

**voir modalités dans les informations générales*



« Les plages, les criques, les falaises et la mer font de la Costa Brava une des principales destinations touristiques durant l'été »



Activités proposées au choix :

- ✓ Découverte de la ville de Barcelone grâce à son bus touristique sans oublier la Sagrada Familia, le Parc Güell de Gaudi et les Ramblas !,
- ✓ Promenade en bateau à Lloret del Mar,
- ✓ Visite de Malgrat en petit train,
- ✓ Visites des villes de Gerone, Besalú et la cité médiévale de Pals,
- ✓ Balades dans le parc naturel Del Montseny,
- ✓ Baignades sur les plages de Pineda, Malgrat, Santa Susanna,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, gastronomie...

■ Hébergement

Très beau gîte se trouvant à 7 km de Lloret del Mar. Chambres de 1 à 3 lits. Superbe piscine.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 31 juillet au 14 août 2022

■ Public

8 personnes + 3 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

2085 €* les 2 semaines

**voir modalités dans les informations générales*



« La situation privilégiée de la commune de Soustons et son environnement exceptionnel vous enchanteront »



Activités proposées au choix :

- ✓ Activités diverses proposées par le camping : soirées à thème, karaoké, fitness, piscine, pétanque, aquagym et tennis de table,
- ✓ Moulin de Poyaller,
- ✓ Zoo de Labenne,
- ✓ Balades et baignades sur les plages landaises,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, fête de village, gastronomie...

■ Hébergement

Dans des chalets situés dans un camping de Soustons. Chambres de 1 à 2 lits.
Camping avec deux piscines.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 23 juillet au 30 juillet 2022 ;
du 30 juillet au 06 août 2022 ;
du 06 août au 13 août 2022 ;
du 13 août au 20 août 2022

■ Public

8 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1112 €* la semaine ; 2085 €* les 2 semaines
2919 €* les 3 semaines ; 3892 €* le mois

*voir modalités dans les informations générales



« Sur la Côte Méditerranéenne, profitez de l'environnement exceptionnel de Narbonne et de ses environs »



Activités proposées au choix :

- ✓ Visite des villes de Béziers, Perpignan, Sigean, Leucate et Le Somail,
- ✓ Promenade en bateau sur le Canal du Midi,
- ✓ La Réserve Africaine de Sigean,
- ✓ Biscuiterie La Cure Gourmande à Narbonne,
- ✓ Le petit train de Port-Leucate,
- ✓ Baignades sur les plages narbonnaises,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une villa située dans un joli quartier de Narbonne. Chambres de 1 à 2 lits. Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 06 août au 13 août 2022

■ Public

8 personnes + 3 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

1112 €* la semaine

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« La Dordogne regorge de trésors que vous pourrez découvrir à pied ou à bord des fameuses gabarres. »



Activités proposées au choix :

- ✓ Visite de Bergerac, Libourne et Sainte-Foy-la-Grande,
- ✓ Balade en gabarre sur la rivière de l'Isle,
- ✓ Découverte d'un vignoble de St Emilion,
- ✓ Ferme avicole des Grands Champs à La Roche-Chalais,
- ✓ Baignades dans l'un des nombreux lacs des environs,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

■ Hébergement

Dans une maison atypique située à 15 minutes d'Echourgnac. Chambres de 1 à 3 lits.
Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 06 août au 13 août 2022 ;
du 13 août au 20 août 2022

■ Public

8 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1112 €* la semaine

2085 €* les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales



« La station balnéaire des Sables d'Olonne est une destination réputée par ses multiples atouts tels que ses plages. »



Activités proposées au choix :

- ✓ Visite des Sables d'Olonne : le quartier de la Chaume, le zoo, les plages...
- ✓ Balade en bateau,
- ✓ Découverte de l'Aquarium de Vendée,
- ✓ Excursion aux marais salants,
- ✓ Balade sur l'Île de Noirmoutier,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte vendéenne,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, gastronomie...



■ Hébergement

Dans un gîte de groupe situé à 20 minutes des Sables d'Olonne.
Chambres de 2 à 3 lits.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 23 juillet au 03 août 2022

■ Public

8 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1920 €* les 12 jours ;

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« Aux portes de l'Espagne et du Parc National des Pyrénées, St-Lary-Soulan est l'endroit idéal pour se ressourcer dans un cadre idyllique. »



Activités proposées au choix :

- ✓ Visite de St Lary et des villages des environs,
- ✓ Détente dans l'une des nombreuses stations thermales de la région,
- ✓ Découverte du Repaire des Huskys,
- ✓ Dégustation à la Maison du Gâteau à la broche,
- ✓ Balade au Lac de Loudenvielle,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

■ Hébergement

Dans un village vacances situé juste à côté de St-Lary-Soulan. Chambres de 1 à 3 lits. Piscine sur place.

■ Restauration

Hébergement en pension complète.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 23 juillet au 30 juillet 2022 ;
du 30 juillet au 06 août 2022

■ Public

9 personnes (2 fauteuils roulants maximum)
+ 4 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1280 €* la semaine

2400 €* les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales





« Doté d'un patrimoine culturel unique, le Bassin d'Arcachon offre un paysage magnifique à ses visiteurs. »

Activités proposées au choix :

- ✓ Visite des principaux sites touristiques de la ville de Bordeaux :
- Marché des Capucins, - Miroir d'eau, - Le Jardin botanique,
- ✓ Zoo de la Teste-de-Buch,
- ✓ Découverte du port de pêche de Gujan-Mestras,
- ✓ Croisière sur le Bassin d'Arcachon,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte girondine,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une villa de plain-pied conviviale située à Gujan-Mestras sur le bassin d'Arcachon. Chambres de 1 à 3 lits.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour

■ Dates

Du 23 juillet au 30 juillet 2022

■ Public

9 personnes + 4 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

1280 €* la semaine

**voir modalités dans les informations générales*



« Chevanceaux, ce lieu est idéal pour profiter des vacances entre amis, lors d'un séjour détente. »



Activités proposées au choix :

- ✓ Visite d'Angoulême : Cité de la BD, les Halles,
- ✓ Balnéo aux Antilles de Jonzac,
- ✓ Safari Parc de Saintonge,
- ✓ Découverte de la Citadelle de Blaye,
- ✓ Promenade dans les parcs et jardins de la région,
- ✓ Animations locales, marchés de Noël, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une maison familiale et rurale adaptée aux personnes à mobilité réduite située à Chevanceaux. Chambres de 2 à 4 lits.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 23 juillet au 03 août 2022 ;
du 03 août au 13 août 2022

■ Public

9 personnes (2 fauteuils roulants maximum)
+ 4 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

1920 €* les 12 jours

1760 €* les 11 jours

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« La campagne géroise est le lieu idéal pour un séjour au calme tout en dégustant les savoureux produits locaux ! »



Activités proposées au choix :

- ✓ Visite de Cologne et des villages aux alentours,
- ✓ Base de loisirs de Soloniac,
- ✓ Journée à Toulouse pour découvrir les principaux sites touristiques :
 - La Place du Capitole,
 - Le muséum,
 - Les Jardins,
 - Les quais de la Garonne,
- ✓ Spectacles au Château de Laréole,
- ✓ Baignades au Lac de Thoux St-Cricq,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une maison familiale et rurale située à Cologne. Chambres de 2 à 3 lits.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour

■ Dates

du 23 juillet au 30 juillet 2022 ;
du 30 juillet au 06 août 2022 ;
du 06 août au 13 août 2022 ;
du 13 août au 20 août 2022

■ Public

9 personnes + 4 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1280 €* la semaine ; 2400 €* les 2 semaines
3360 €* les 3 semaines ; 4480 €* le mois

*voir modalités dans les informations générales



« Riche en sites remarquables, la Dordogne vit l'été au rythme de ses marchés aussi bien en journée jusque tard dans la nuit ! »



Activités proposées au choix :

- ✓ Visite d'un centre équestre,
- ✓ Balade en bateau le long de la Dordogne,
- ✓ Découverte des marchés nocturnes de la région,
- ✓ Nourrissage et soins des animaux de la ferme sur le lieu de séjour,
- ✓ Château de Monbazillac,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, fête de village, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une vieille ferme réaménagée et accessible aux personnes à mobilité réduite. Chambres de 1 à 3 lits. Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 23 juillet au 03 août 2022 ;
du 03 août au 13 août 2022

■ Public

9 personnes + 4 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1920 €* les 12 jours
1760 €* les 11 jours

*voir modalités dans les informations générales





« Situé au cœur des vignobles bordelais, le Château Moulerens est un lieu de vacances idéal et offre à ses pensionnaires une multitude d'activités de loisirs »

Activités proposées au choix :

- ✓ Visite de la ville de Bordeaux :
 - petit train, - Marché des Capucins, - Miroir d'eau,
- ✓ Croisière sur le bassin d'Arcachon,
- ✓ Zoo de Pessac,
- ✓ Activités prévues sur le centre : piscine, barbecue, karaoké, concerts, balade en calèche...
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans un centre de vacances situé à proximité de Bordeaux. Chambres de 2 lits.
Piscine sur le site.

■ Restauration

Hébergement en pension complète.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 06 août 2022 ;
du 06 août au 13 août 2022

■ Public

9 personnes (2 fauteuils roulants maximum)
+ 4 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1280 €* la semaine ;
2400 €* les 2 semaines

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« En pleine campagne, la commune de Guiche est le point idéal pour découvrir les richesses du pays basque et des Landes. »



Activités proposées au choix :

- ✓ Visite des villes aux alentours : Bayonne, Biarritz et Anglet,
- ✓ Découverte d'une cidrerie basque,
- ✓ Aquarium de Biarritz,
- ✓ Baignades au lac de Guiche,
- ✓ Grottes d'Isturitz et d'Oxocelhaya,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...



■ Hébergement

Dans deux gîtes mitoyens situés dans la commune de Guiche. Chambres de 1 à 3 lits.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 23 juillet au 30 juillet 2022

■ Public

9 personnes + 4 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

1280 €* la semaine

*voir modalités dans les informations générales



« Été comme hiver la région de la Haute-Garonne présente des paysages d'une diversité fort agréable pour ses visiteurs. »



Activités proposées au choix :

- ✓ Journée à Toulouse pour découvrir les principaux sites touristiques :
 - La Place du Capitole, - Le musée, - Miroir d'eau,
 - Les Jardins, - Les quais de la Garonne,
- ✓ Visite de St Gaudens et de St Bertrand de Comminges,
- ✓ Balade Montréjeau : autour du lac et au Château de Valmirande,
- ✓ Parc de la Demi-Lune : pédalo, poney, minigolf...,
- ✓ Zoo « African Safari » à Plaisance-du-Touch,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une maison familiale et rurale adaptée aux personnes à mobilité réduite située à Mane. Chambres de 1 à 2 lits.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour

■ Dates

du 23 juillet au 30 juillet 2022 ;
 du 30 juillet au 06 août 2022 ;
 du 06 août au 13 août 2022 ;
 du 13 août au 20 août 2022

■ Public

9 personnes (2 fauteuils roulants maximum)
 + 4 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

1280 €* la semaine ; 2400 €* les 2 semaines
3360 €* les 3 semaines ; 4480 €* le mois

*voir modalités dans les informations générales



CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE ACP



Les séjours adaptés Chamois Pyrénéens s'adressent à des adultes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Tous les séjours organisés par cette association entrent dans la catégorie des séjours adaptés et font l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de chaque département où sont organisés les séjours. L'Association Les Chamois Pyrénéens est enregistrée sous l'agrément «Vacances Adaptées Organisées» n°R75-2021-098 du 16 juin 2021.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union Européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'Association Les Chamois Pyrénéens sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, L'Association Les Chamois Pyrénéens dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable (UNAT 8 Rue César Franck - 75015 PARIS - Tél : 05.56.00.15.15).

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : <http://www.legifrance.gouv.fr>

1) DUREE

Elle est variable :

Séjour de 4 semaines : du samedi 23 juillet au samedi 20 août 2022

Séjours de 3 semaines : du samedi 23 juillet au samedi 13 août 2022 ou
du samedi 30 juillet au samedi 20 août 2022

Séjours de 2 semaines : du samedi 23 juillet au samedi 06 août 2022 ou
du samedi 30 juillet au samedi 13 août 2022 ou
du dimanche 31 juillet au dimanche 14 août ou
du samedi 23 juillet au mercredi 03 août 2022

Séjours de 12 jours : du samedi 23 juillet au mercredi 03 août 2022 ou
du samedi 30 juillet au mercredi 10 août 2022

Séjours de 11 jours : du lundi 1er août au jeudi 11 août 2022 ou
du mercredi 03 août au samedi 13 août 2022 ou
du mercredi 10 août au samedi 20 août 2022

Séjours de 1 semaine : du samedi 23 juillet au samedi 30 juillet 2022 ou
du samedi 30 juillet au samedi 06 août 2022 ou
du dimanche 31 juillet au dimanche 07 août 2022 ou
du samedi 06 août au samedi 13 août 2022 ou
du samedi 13 août au samedi 20 août 2022

Séjours de 5 jours : du lundi 30 mai au vendredi 03 juin 2022 ou
lundi 06 juin au vendredi 10 juin 2022 ou
du lundi 20 juin au vendredi 24 juin 2022

Séjours de 4 jours : du lundi 23 mai au jeudi 26 mai 2022

Séjours de 3 jours : du lundi 20 juin au mercredi 22 juin 2022 ou
du mercredi 22 juin au vendredi 24 juin 2022

2) ADHESION

Les séjours et les activités sont réservées aux adhérents de l'association. L'adhésion est obligatoirement réglée à la première inscription sur l'un des séjours proposés dans notre programme de vacances ; elle est renouvelable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

3) PRIX DES SÉJOURS

Conformément aux articles L.211-12, R.211-8 et R.211-9 du code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances, des taxes et des taux de change. Vous serez informés de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départs.

Nos tarifs comprennent :

- la pension complète (sauf pour le repas du midi le jour du départ),
- l'hébergement adapté (se référer aux sigles au bas de la fiche descriptive),
- l'encadrement par une équipe d'accompagnateurs (trices),
- les activités, sorties, excursions, loisirs prévus au programme du séjour,
- les frais de transport au départ de Pau (sauf pour les séjours aériens) et les déplacements pendant le séjour,
- les assurances responsabilité civile, accident et rapatriement (en cas d'accident corporel ou d'hospitalisation), dommages aux appareillages médicaux portés (lunettes à hauteur de 80 €, autre appareillage jusqu'à 1400 €), indemnisation des dommages corporels,
- les frais de dossier et les frais d'organisation.

Nos tarifs ne comprennent pas :

- les achats personnels (cigarettes, boissons, achats personnels, produits d'hygiène personnelle ...)
- l'assurance annulation,
- les frais médicaux (consultation médicale, pharmacie, préparation d'un pilulier ou tout autre frais médical engagé). Ils seront, si le client n'a pas suffisamment d'argent sur lui, avancés par Les Chamois Pyrénéens et devront être remboursés après le séjour.

4) PAIEMENT

L'acompte que vous devrez verser à l'inscription est fixé à 25 % du prix du séjour. Le solde devra être impérativement acquitté, sans rappel de notre part, au plus tard pour le 15 juillet 2022.

5) DISPOSITIF COVID-19

Toute inscription implique une prise de connaissance et un strict respect du Dispositif COVID-19 qui vous a été remis avec cette brochure des vacances. Il pourra être amené à évoluer en fonction des recommandations gouvernementales.

6) ANNULATION

Le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage, des frais seront alors retenus par les Chamois Pyrénéens :

- à plus de 60 jours du départ : forfait de 100 € pour frais de dossier,
- entre 59 et 30 jours : 35 % du montant du séjour,
- entre 29 et 15 jours : 60 % du montant du séjour,
- entre 14 et 6 jours : 85 % du montant du séjour,
- entre 5 et 1 jours : 100 % du montant du séjour.

En cas de non présentation au rendez-vous, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Tout séjour écourté pour quelques raisons que ce soit, reste intégralement dû.

Si la taille minimum du groupe n'est pas atteinte, l'organisme se réserve le droit de proposer une nouvelle destination.

7) ASSURANCE ANNULATION : MAIF 1075315 T

Il est possible de souscrire une assurance annulation. Elle correspond à 4,2 % du montant du séjour.

La souscription doit être obligatoirement effectuée simultanément avec l'inscription au séjour de vacances. Elle ne s'exerce pas au cours du séjour.

7.1 Objet de la garantie :

Dans le cas d'une obligation d'annulation du séjour avant son démarrage, l'assurance souscrite rembourse au participant toutes les sommes contractuellement dues à l'organisateur du séjour.

7.2 Conditions d'octroi de la garantie :

La garantie pourra être mise en oeuvre dans tous les cas où l'annulation aura été justifiée :

- le décès du participant lui-même, de son conjoint ou d'un membre proche de sa famille (père, mère, frère, soeur, beau-frère, belle-soeur, gendre ou belle-fille),
- une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi avant le départ du séjour.
- un licenciement économique du participant, de son conjoint ou concubin, du père ou de la mère.

Toutefois, elle ne peut s'exercer :

- en cas de suspicion ou d'affection du COVID-19 ou toute autre pandémie,
- pour tout fait provoqué intentionnellement par le participant,
- pour la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat,
- en cas de guerre civile ou étrangère,
- en cas d'irradiation,
- pour les cataclysmes naturels, à l'exception de ceux indemnisés dans le cadre des catastrophes naturelles (loi du 13 juillet 1982).

7.3 Montant de la garantie :

Sont couvertes au titre de l'assurance, toutes sommes versées dès l'inscription à l'organisateur (acompte, arrhes ...) dans la limite d'un plafond égal au coût du voyage. Les frais d'assurance annulation ne seront pas remboursés.

7.4 Formalités de déclaration :

Le client ou ses ayants droits sont tenus, sous peine de déchéance, d'aviser les Chamois Pyrénéens dans les 10 jours, suivant la survenance de l'évènement.

Chaque tuteur est libre de consentir à une couverture plus complète chez l'assureur de son choix.

8) INSCRIPTION

Les inscriptions sont prises en fonction de leur ordre d'arrivée. Les demandes seront retenues en fonction des places disponibles. Le bulletin d'inscription ci-joint est à nous retourner au plus tard le **28 février 2022**.

Dès que nous connaissons vos intentions, nous vous adresserons le contrat de vente puis le dossier individuel du participant. Dans le cas où ce dossier ne nous serait pas parvenu dans des délais acceptables, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Nous nous réservons la possibilité, si les circonstances l'exigent et ce, dans l'intérêt des adhérents, de modifier leurs lieux de séjour après accord de l'intéressé, de son établissement ou de sa famille.

Si le nombre indispensable de participants à la mise en place d'un séjour n'est pas atteint, une nouvelle destination sera alors proposée.

En cas de refus de la part des participants, les sommes versées seront alors intégralement remboursées.

9) ACTIVITÉS

Les activités proposées sont amenées à évoluer en fonction des restrictions gouvernementales liées à la crise sanitaire qui seront en vigueur au moment des séjours.

10) HEBERGEMENT

Le choix des différents sites est effectué en fonction de critères très exigeants (confort et qualité du cadre de vie, respect de l'intimité de chaque vacancier, accessibilité, proximité des lieux d'animation, possibilité d'intégration).

Ces hébergements, bien adaptés aux besoins, sont de plusieurs types (gîtes, logis de France, hôtels, maisons individuelles, appartements, mobil-homes).

Tous les sites sont déclarés auprès des services de D.D.E.T.S. des régions concernées.

11) ENCADREMENT

L'encadrement de chaque séjour est adapté, à la fois, au degré d'autonomie des vacanciers et à leur nombre. Le personnel choisi est très motivé (souvent professionnels ou futurs professionnels du secteur social ou médical) et placé dans un cadre de travail favorable afin de lui permettre une grande disponibilité..

12) PAPIERS D'IDENTITÉ

- pour tous les séjours en France : avoir la carte d'identité en cours de validité et la carte vitale originale.
- pour les séjours en Europe : tout vacancier doit sa carte d'identité en cours de validité et sa carte européenne originale.
- pour les séjours à l'extérieur de l'Europe : tout vacancier doit avoir son passeport en cours de validité.

Ces documents devront être remis au responsable du séjour au plus tard le jour du départ.

13) ARGENT DE POCHE (personne non autonome)

Afin de pallier à tous les problèmes relatifs à l'argent personnel du vacancier (vol, perte ...), l'association vous encourage à remettre celui-ci au responsable du séjour de vacances le matin du départ. Cette somme sera mise à disposition de chaque vacancier sur son lieu de séjour. L'équipe fournira le décompte individuel avec justificatifs d'achats (tenu en relation avec le vacancier pendant son séjour).

14) MÉDICAMENTS

- Pour le départ

Les médicaments concernant la journée du départ (midi) doivent être remis au responsable du séjour de vacances (en aucun cas, ces traitements ne doivent pas être mis dans le sac de voyage).

- Pour le séjour

Remettre au responsable les médicaments correspondant à la durée du séjour dans des semainiers jetables (pas à glissière).

Joindre impérativement une ordonnance récente indiquant le traitement médical suivi -obligation faite par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (D.D.E.T.S.).

Si besoin nous était fait d'expédier d'autres médicaments, les frais postaux seraient à la charge du vacancier.

15) FRAIS MÉDICAUX

Il se peut que Les Chamois Pyrénéens fassent l'avance de frais médicaux (honoraires médicaux, radios, médicaments, piluliers à reconditionner etc ...) pour un vacancier. Dans cette éventualité, le vacancier recevra une facture correspondant aux frais médicaux avancés. Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons la feuille de soins.

16) SOINS PARAMÉDICAUX

Si vous êtes informés, avant le départ du vacancier, que ce dernier nécessitera des soins paramédicaux durant son séjour, vous devez impérativement nous en informer et organiser les interventions sur place. Aucuns soins paramédicaux ne seront effectués à l'étranger..

17) TRANSPORT ALLER-RETOUR

Les départs et les retours des séjours se font soit du Parc des Expositions de Pau soit de l'ESAT ALPHA à Idron.

Horaires : tous les détails du départ et du retour vous seront communiqués dès le mois de juin.

Bagages : des étiquettes pour les bagages vous seront adressées.

Pique-nique : chaque vacancier devra se munir d'un pique-nique et d'une boisson pour le voyage aller.

Aucun accompagnement à domicile ne pourra être effectué au retour.

18) TRANSPORT SUR LES LIEUX DE SÉJOURS

Durant tous les séjours, les groupes sont autonomes au niveau des déplacements et disposent de véhicules en nombre suffisant.

19) BAGAGES

Veillez à venir sur les séjours avec un seul bagage. Trop souvent les vacanciers sont surchargés d'affaires inutiles (voir feuille de trousseau envoyée en juin).

20) CESSIION DU CONTRAT

Conformément à l'article L.211-11 du Code du Tourisme, le voyageur a le droit de céder son contrat à un autre voyageur. Cependant, au regard du public accompagné (degrés de déficience mentale, trouble du comportement, handicap psychique...), l'association se laisse le droit de refuser ce changement pour des raisons d'homogénéité.

21) RESPONSABILITÉ

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou dégradation de certains objets personnels (appareil photo, caméra, téléphone portable, lecteur CD, rasoir électrique...).

La famille ou l'établissement reste en charge du rapatriement en cas de problème de comportement.

22) RAPATRIEMENTS

En cas de problèmes de comportement ou de problème médical ne nécessitant pas un rapatriement sanitaire, la famille et l'établissement se verront dans l'obligation de prendre en charge le retour de la personne dans les plus brefs délais.

23) ASTREINTES

Durant tous les séjours, les groupes sont autonomes au niveau des déplacements et disposent de véhicules en nombre suffisant.

24) ALBUM-SOUVENIR

Chaque vacancier aura la possibilité, s'il le désire, de remplir durant son séjour un album- souvenir qui lui permettra de garder la trace des grands moments vécus pendant ses vacances. Il sera aidé par les accompagnateurs.

25) RÉCLAMATIONS

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur le séjour de vacances, le vacancier est tenu de la signaler dans les meilleurs délais. Les réclamations devront être faites dans un délai maximum de 30 jours après la fin du séjour. Elles pourront se faire par téléphone, mais devront obligatoirement être suivies d'un courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante : Association Les Chamois Pyrénéens - 105 Avenue des Lilas - CS 80123 - 64001 PAU Cédex ou par mail : chamois-pyreneens@wanadoo.fr

Décret d'application de la loi du 13 juillet 1992

Décret n° 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992

TITRE VI - DE LA VENTE DE VOYAGES OU DE SÉJOURS

Art. 95 - Sous réserve des exclusions prévues aux deuxièmes alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents approuvés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art. 96 - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3° Les repas fournis ;

4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;

12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité ci-vile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;

13° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art. 97 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art. 98 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux

parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Le nombre de repas fournis ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 p. 100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

42 au vendeur, et signalée par écrit, é12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par

lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art. 99 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours.

Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art. 100 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art. 101 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. 102 - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée,

lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remplacement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyageur ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art. 103 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis.

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son re-tour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celle-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Art. 104 - Les dispositions des articles 95 à 103 du présent décret doivent obligatoirement figurer sur les brochures et les contrats de voyages proposés par les personnes visées à l'article 1^{er} de la loi du 13 juillet 1992 susvisée.

Séjours détente avec l'équipe des Chamois Pyrénéens



Les Chamois Pyrénéens

105 av. des Lilas - C.S. 80123 - 64001 PAU Cédex

Tél : 05 59 84 64 90 • Fax : 05 59 84 60 96

Mail : chamois-pyreneens@wanadoo.fr

Association Sportive et Culturelle
de l'A.D.A.P.E.I. des Pyrénées Atlantiques

Retrouvez nous sur Facebook :
ACP Chamois Pyrénéens



Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 - Déclarée en Préfecture de Pau n° 64.4019 du 1er février 1980 - Agrément. Atout France n° IM 064140002 - Agrément Jeunesse et Sports n° 13.S.002 du 17 janvier 2013 - Agrément Vacances Adaptées organisées n° R75-2021-098 du 16 juin 2021 - Affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté - N° SIRET 33107547300024 - Code APE 9329 Z - Adhérent à l'UNAT